

Les AED bloqués au SMIC depuis 23 ans et le ministère leur refuse toujours une grille de rémunération nationale.

Mobilisons-nous pour les AED.

Lors du CSA ministériel du mardi 5 mai, sur le sujet des grilles d'avancement des AED en CDI, le ministère a confirmé avoir annoncé aux académies qu'il n'abonderait aucun budget pour les revalorisations des AED, même pour les académies où ces grilles ont déjà été actées en CSA.

Dans l'académie de Normandie, le SNFOLC avait obtenu la mise en place d'un groupe de travail sur cette question essentielle. Après le groupe de travail du 25 novembre, des avancées avaient été obtenues mais le rectorat avait d'abord conditionné sa réponse au budget du rectorat puis à une réponse du ministère pour établir une grille nationale.

Dans d'autres académies comme à Dijon, une grille avait été présentée en CSA calquée sur celles des AESH.

Retour au point de départ

L'article 7 du décret du 6 juin 2003 prévoyait déjà : « *la rémunération des AED bénéficiant d'un CDI fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans au vu des résultats de l'entretien professionnel et de la manière de servir de l'agent* ».

Mais l'accès au CDI n'a été rendu possible aux AED qu'en 2022. Le décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 a alors repris mot pour mot la même formulation. Et en 2025, la circulaire du 17-09-2025, dite « *cadre de gestion des AED* », précise : « *Les modalités de réexamen de leur rémunération sont définies par les services académiques en concertation avec les organisations syndicales siégeant en comité social d'administration académique.* »

23 ans après, toujours pas de grille nationale et le ministre se défousse sur les rectorats.



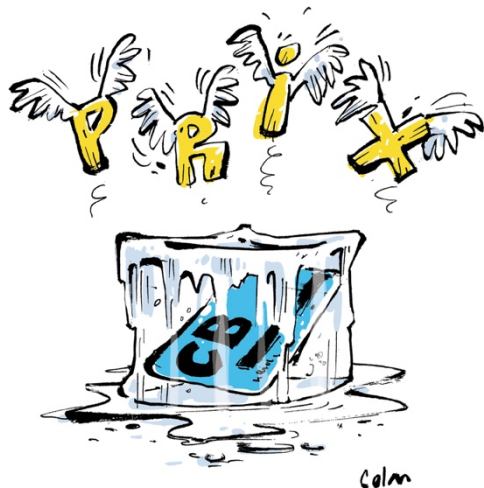
La réponse du ministère est une provocation !

Tout d'abord elle entérine le refus d'une grille nationale des AED alors que cela a été possible pour les AESH depuis 2020.

Le ministère renvoie à chaque académie la mission de trouver l'argent pour financer une progression salariale des AED en CDI. La réalité, c'est que dans un contexte d'austérité budgétaire, cela porte un coup d'arrêt à toute possibilité d'obtenir une grille même académique.

Pire, les académies qui ont acté ces grilles se retrouvent donc obligées de financer l'augmentation de salaire des AED en CDI sur leur propre budget.

Deux solutions pour elles : prendre sur les crédits « vie scolaire » et donc supprimer des emplois alors que les bureaux de vie scolaire en manquent cruellement ou bien donner comme consigne de refuser la CDIisation des AED. Car plus d'AED en CDI avec des salaires qui augmentent tous les 3 ans, cela implique un budget AED en hausse constante. On comprend ce qui a motivé le refus du ministre. Dans les deux cas, les AED sont perdants.



Paupérisation des AED

La réponse du ministère c'est donc de condamner les AED à avoir un salaire bloqué au SMIC au moment où l'inflation repart à la hausse, où tout augmente et en particulier le coût des déplacements avec la flambée des prix des carburants. Les AED n'auront bientôt plus les moyens d'aller travailler.

À travail égal, salaire égal

La réponse du ministère c'est aussi d'aboutir à une situation où d'une académie à l'autre, pour un même temps de travail, des obligations de service identiques, les rémunérations puissent varier. C'est pourquoi FO revendique, le respect du principe « À travail égal, salaire égal ».

Le SNFOLC n'accepte pas un tel mépris. Il revendique la mise en place à l'échelle nationale d'une grille indiciaire de rémunération pour les assistants d'éducation, comme cela a été possible pour les AESH, et ce dès la première année de CDD. Grille qui pourrait évoluer en tenant compte de la hausse du coût de la vie et de l'inflation.

Le SNFOLC invite les AED à participer aux réunions d'information syndicales qu'il organise pour décider ensemble des moyens de satisfaire leurs revendications :

- **Augmentation immédiate des salaires et une grille de rémunération nationale des AED permettant une progression automatique de leur salaire sur la base de leur ancienneté ;**

- **Augmentation du nombre de postes d'AED à hauteur des besoins, création des postes et recrutement des AED nécessaires ;**

- **Accès au CDI selon des règles nationales pour les AED qui le souhaitent et la garantie de réemploi pour tous.**

Le SNFOLC propose aux AED et à tous les personnels de signer la pétition au ministre : **augmentez les salaires des AED maintenant et budgétez une grille nationale pour tous les AED !**

Pour cela, il suffit de scanner ce QR code



Adhérez en ligne au SNFOLC27 →

